

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
5 Avril 2019**

**OBJET : Museon Arlaten - Convention de dépôt d'œuvres et objets d'art du Museon Arlaten au Centre d'interprétation archéologique Louis Poumeyrol de la ville de Fontvieille.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver le dépôt de trois objets issus des collections du Museon Arlaten, au Centre d'interprétation archéologique de Fontvieille, et ce, pour une durée de dix ans,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer la convention de dépôt d'œuvres et d'objets d'art afférente, dont le projet est annexé au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**